

**DECLARATION LIMINAIRE
CNAS du 7 février 2012**

Monsieur le Président,

Lors de l'audience accordée aux Fédérations représentatives le 11 juillet 2011, Madame la Ministre Valérie PECRESSE est revenue sur l'amputation initiale de 5M€ du budget de l'action sociale, de l'Hygiène de la sécurité et des conditions de travail. Elle a confirmé lors du CTM du 3 octobre, que le budget serait à la hauteur de celui de 2011. FO FINANCES en avait pris acte. Toutefois à la lecture du budget 2012, nous ne pouvons que constater que la présentation astucieuse des crédits vise à dissimuler une réelle baisse du budget en discordance avec l'objet affiché d'un « haut niveau de prestations d'action sociale ».

FO FINANCES dénonce une nouvelle fois la diminution des subventions des associations AGRAF et EPAF et l'augmentation de la mise en réserve (de 5% à 6%) qui ampute dès le début de l'année le budget.

S'agissant de la restauration, l'AGRAF augmente ses tarifs de 1,33% et répercute intégralement le relèvement de la TVA de 5,5% à 7% soit une hausse totale pour l'utilisateur de 2,77%. Pour FO FINANCES ces décisions sont inacceptables, elles accentuent la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Le 3 octobre, Madame la ministre PECRESSE avait également annoncé l'accélération des réservations de logements au ministère pour atteindre l'objectif d'ici 2014 de 180 logements supplémentaires chaque année. Au-delà de ces annonces, FO FINANCES sera vigilante quant à la concrétisation de ces objectifs, d'autant qu'il existe des besoins spécifiques également en province et en particulier dans les zones proches des écoles de formation du Ministère. En outre, les projets de mise en place de nouvelles prestations telles que le prêt étudiant et le prêt sinistre immobilier constituent une réelle avancée pour les agents mais FO FINANCES condamne le fait qu'ils ne soient pas accompagnés d'un abondement budgétaire.

Malgré vos engagements pris lors du CNAS du 10 octobre 2011, FO FINANCES constate que la convention de gestion avec le MEDDTL n'a toujours pas été signée et se demande les raisons pour lesquelles une convention dissociée englobant l'action sociale n'a pas été mise en place. FO FINANCES rappelle son attachement à une politique d'action sociale permettant de garantir l'égalité de traitement et d'accès aux prestations pour les agents issus des ministères de Bercy quelle que soit l'implantation géographique de leur service (MEDDTL, DREAL DDI, DIRECCTE), sans oublier les Territoires, Collectivités et Départements d'Outre Mer.

Dans le courant de l'année 2011, les fédérations syndicales des finances avaient mis en échec un projet de régionalisation du réseau « Action sociale ». Nous craignons aujourd'hui, que la mise en place des correspondants régionaux CHORUS n'aboutisse au même résultat : un démantèlement du réseau de l'action sociale doublé d'une hausse de la charge de travail pour les délégués régionaux. FO Finances exige qu'une discussion spécifique s'engage sur le sujet ainsi qu'une complète transparence sur ce dossier.

Enfin, concernant le règlement intérieur du CNAS, FO FINANCES, avait contesté le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale excluant la participation des présidents et délégués des CDAS au CNAS. FO FINANCES réaffirme que la présence des représentants locaux du réseau action sociale est plus que jamais nécessaire et indispensable pour une politique d'action sociale cohérente au plan national.

Dans un contexte économique particulièrement grave, où le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse de diminuer, FO FINANCES rappelle l'importance d'une action sociale de qualité à la hauteur des besoins des agents et non pas contrainte par une baisse dogmatique et récurrente des crédits.